



Directeur de publication

Denis Carretier
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
Occitanie
BP 22107
31321 Castanet Tolosan
05.61.75.26.00

Comité de validation :

Nadine Bals, Laure Bérard-
Delay, Fabrice Guillois,
Emilie Teyssot,
Laure Lagarrigue, Christel
Chevrier

Crédit photos :

Groupe Chambre, Groupe
Guide des Vignobles Rhône
-Méditerranée



Action pilotée par le minis-
tère chargé de l'agriculture,
avec l'appui financier de
l'Office national de l'eau et
des milieux aquatiques, par
les crédits issus de la
redevance pour pollutions
diffuses attribués au finan-
cement du plan Ecophyto.

A retenir

Oïdium	Début de la période de forte sensibilité de la vigne
Tordeuses de la grappe	Vol d'eudémis toujours en cours sur toutes les zones du vignoble régional mais avec des effectifs qui diminuent. Les saumurages sont à réaliser.

STADES PHENOLOGIQUES

Vignoble régional

Sur les parcelles du réseau d'observation, les stades phénologiques varient de « 5-6 feuilles étalées » (stade 12 ou F ou BBCH 15) dans les secteurs tardifs et/ou parcelles tardives à « tout début floraison, chute des premiers capuchons floraux » (stade 19 ou BBCH 61) sur des parcelles précoces (Chardonnay, Grenache, quelques Carignan) dans les secteurs précoces et secteurs moyens (Pyrénées-Orientales).

Sur les parcelles fortement touchées par le gel, 2 cas de figure :

- les bourgeons en cours de redémarrage atteignent généralement le stade « début de gonflement des bourgeons » (stade 02 ou BBCH 01),
- aucun changement encore.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Vignoble régional

Le vol d'eudémis se poursuit sur toutes les zones du vignoble régional mais les captures sont en forte diminution, le nombre de papillons capturés reste faible. Les saumurages sont à réaliser.

Aude

De nouvelles pontes sont observées sur tous les secteurs du département. Leur nombre tend à décroître en zones précoces (Littoral et Narbonnais).

Gard

Dans les saumurages réalisés des larves de L1 à L4 sont observées. Dans la plupart des saumurages effectués, le nombre de larves observées est en dessous des seuils d'intervention. Les saumurages sont à poursuivre.

Hérault

Quelques pontes à tous les stades (fraiches, en évolution et têtes noires) sont observées dans certaines parcelles. Les saumurages réalisés le 9 mai montrent de jeunes larves en faible effectif. Les 1^{ères} L3 sont observées ainsi que les tous 1^{ers} glomérules.

Pyrénées orientales

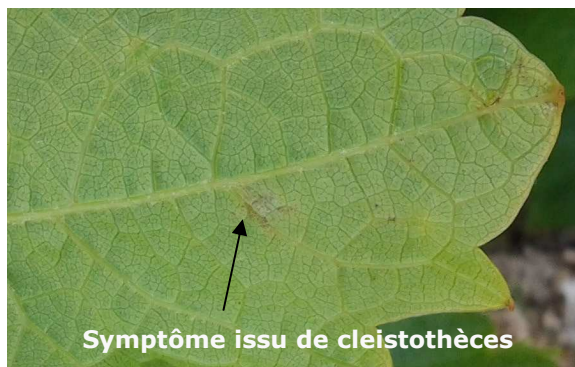
Les 1^{ers} glomérules sont visibles dans le secteur de la Plaine. Les dépôts de pontes sont toujours observés sur le secteur de la Haute Vallée de l'Agly. Les 1^{ers} dépôts de pontes sont visibles sur le secteur de Fenouillèdes Vallée.

OIDIUM

Vignoble régional

Le début de la floraison marque l'entrée de la période de très grande réceptivité des grappes. Elle durera jusqu'à la fermeture de celles-ci. Les observations sont à poursuivre.

Evolution du risque : en augmentation



Aude

La fréquence de détection des symptômes est en nette augmentation sur cépages sensibles et notamment sur Chardonnay et Carignan.

Gard

Globalement, il y a encore très peu de symptômes observés pour le moment. Les 1^{ers} repiquages issus des drapeaux sont identifiés dans de rares parcelles. Aucune tache primaire (forme cléistothèces) n'est encore observée sur feuille à ce jour.

Hérault

Des nouveaux drapeaux sont encore observés sur Carignan.

Les 1^{ers} repiquages sur feuilles sont notés sur des parcelles à drapeaux dans la Vallée de l'Orb-Lodévois.

De nouveaux repiquages sur feuilles sont notés sur des parcelles à drapeaux dans les unités agroclimatiques du Minervois, des Hauts Coteaux, des Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault, du Montpelliérais et du Nord Montpelliérais.

Des contaminations primaires (sur parcelles et cépages sensibles) sont visibles sur feuilles dans les Hauts Coteaux, le Biterrois, la Basse Vallée de l'Hérault et le Montpelliérais.

Dans quelques parcelles, les symptômes sont en légère augmentation cette semaine.

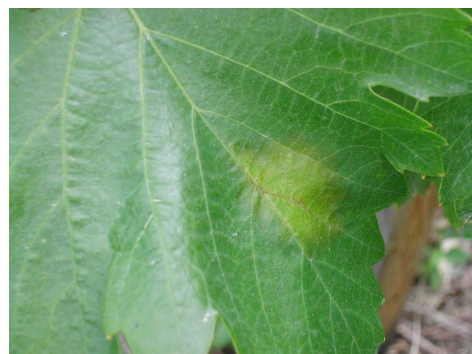
Pyrénées-Orientales

D'importants symptômes sur feuilles sont observés sur de nombreuses parcelles de Carignan. Les autres cépages (Grenache, Macabeu) ont aussi des symptômes sur feuilles mais leur fréquence et leur intensité sont un peu moins notables que sur Carignan. La maladie prend un niveau d'infestation important.

MILDIU

Vignoble régional

Les orages prévus pour jeudi 11 et vendredi 12 mai peuvent provoquer des repiquages dans les secteurs où le mildiou est sorti. Suivant l'intensité des pluies, des contaminations primaires peuvent se déclencher dans les zones sans foyer et apparaître dans les 10 jours après l'épisode orageux.



Aude

Aucun symptôme (contamination primaire) n'est observé à ce jour. Le niveau de risque modéré reste stable.

Les données issues de la modélisation (Potentiel système et Milstop) arrêtée au 7 mai indiquent que les pluies du 2 mai sont susceptibles d'avoir généré des contaminations primaires sur tous les secteurs du département. Les 1^{ers} symptômes consécutifs à ces contaminations pourraient être observés à partir du 14 mai.

Gard

Pas de nouveau foyer primaire découvert cette semaine. Aucune tâche de mildiou issue de l'épisode pluvieux du 25 avril n'est observée à ce jour, et *a fortiori*, pour les pluies du 1^{er} et 6 mai. Les températures basses de cette dernière semaine induisent plutôt des cycles longs (15-20 jours) : poursuivre activement la recherche des 1^{ers} symptômes sous forme de tâches isolées.

D'après les modélisations EPI version 97 et MILSTOP arrêté au 7 mai, les pluies du 5 et 6 mai ont généré de nouvelles contaminations primaires, leur sortie est attendue à partir du 14 mai avec un niveau de risque limité à faible.

Hérault

Aucun nouveau foyer primaire n'est découvert cette semaine.

D'après la modélisation (Milstop) arrêtée au 7 mai, les conditions météorologiques enregistrées entre le 1^{er} et le 7 mai engendrent des contaminations primaires potentielles sur les stations de Azillanet, Fabrègues, Olargues, Plaissan, Saint Christol, Saint Jean de Fos, Valflaunès et Villemagne et des contaminations secondaires potentielles sur les stations de Pouzolles et Béziers. Les sorties de symptômes des contaminations primaires correspondantes sont attendues à partir du 14 mai avec un niveau de risque faible à moyen. Les sorties de symptômes des contaminations secondaires correspondantes sont attendues à partir du 14 mai. L'indice de risque Mildiou est globalement **stable**.

Rechercher activement les foyers primaires dans le Minervois et aussi tout type de symptômes dans le vignoble départemental.

Pyrénées-Orientales

Les conditions de contaminations, lors des épisodes pluvieux des 25 - 26 avril et 30 avril, ont permis l'apparition des 1^{ères} taches sur cépage Grenache sur la commune de Canet en Roussillon. Ces symptômes sont sur feuilles uniquement, non sporulés au moment de l'observation.

D'autres foyers sont possibles sur d'autres parcelles et d'autres zones du département.

Mesures prophylactiques

- Eliminer les pampres, ébourgeonner les plantiers,
- Maintenir le couvert végétal ras sous le rang, dans l'inter rang et limiter au maximum le travail du sol afin de restreindre la remontée d'humidité dans la souche,
- Raisonner les travaux d'entretien du sol (préserver les passages du tracteur pour être en mesure de réaliser les 1^{ers} traitements même en cas de pluies notamment dans les parcelles à mauvaise por-tance).

BLACK ROT

Aude / Pyrénées-Orientales

Aucun symptôme n'est détecté pour le moment.

Gard

Les épisodes pluvieux du 25 avril, 30 avril et du 6 mai ayant abouti à des temps d'humectations prolongés, ils peuvent avoir engendré des contaminations. La sortie des symptômes est attendue environ 3 semaines après chacune de ces pluies contaminatrices.

Hérault

Dans certaines parcelles à fort inoculum quelques nouveaux symptômes sur feuilles et autres organes verts sont observés dans les Hauts Coteaux, la Vallée de l'Orb-Lodévois, les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault, le Montpelliérais et le Nord Montpelliérais

Ils se caractérisent par une à plusieurs taches, sur feuilles essentiellement, parfois fructifiées.

CICADELLE VECTRICE DE LA FLAVESCENCE DOREE

Vignoble régional

De nouvelles jeunes larves (stade L1) de cicadelle vectrice de la flavescence dorée, *Scaphoideus titanus*, sont observées.

CICADELLE VERTE

Aude / Hérault / Pyrénées-Orientales

Quelques larves de cicadelles vertes sont observées sur les parcelles de suivi. Leur nombre est très faible et le seuil de nuisibilité (200 larves pour 100 feuilles) est loin d'être atteint.

ACARIENS

Aude

Dans les parcelles de référence, les comptages réalisés montrent une importante prédominance d'acariens utiles (typhlodromes).

Ponctuellement des acariens phytophages (*Eotetranychus carpini*) sont observés sans toutefois atteindre le seuil de nuisibilité. Leur fréquence demeure toutefois en augmentation.

ERINOSE

Vignoble régional

Quelques parcelles du réseau présentent des symptômes épars.

GRELE

Gard

Le 6 mai, un orage de grêle entraîne des dégâts mineurs sur le secteur Ouest des Costières (Vauvert, Beauvoisin) ainsi que le secteur des Sables.

RAVAGEURS SECONDAIRES

Aude

Des dégâts de cigariers, d'altise et d'escargots sont toujours observés ponctuellement. L'impact de ces dégâts demeure faible.

Quelques individus de chenilles bourruées (ou écailles mantes) ainsi que de *Xylea exsoleta* sont observés sur l'ouest du département sans incidence notable.

Hérault

Des cigariers, des malacosomes du Portugal et des éphippigères sont très localement visibles. Les dégâts ne sont pas préjudiciables.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

[Pour en savoir plus](#) : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Hérault, du Gard, de l'Aude, des Pyrénées Orientales, AD-VAH, Cave d'Ouveillan, CAVALE, CAPL, Ets Perret, Ets Péris, JEEM, Ets Touchat, FREDON LR.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut-être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.